

43 - Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Il est proposé la répartition des subventions sportives suivantes :

1 - Programme «Manifestations sportives»

- Cercle Pugilistique de Besançon Open de Besançon 2012 - 30 septembre 2012	1 000 €
- Amicale Cycliste de Besançon Challenge National de Cyclo-cross - 18 novembre 2012	20 000 €
- Franche-Comté Judo Accueil de la délégation cubaine préparation olympique	750 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **21 750 €**, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004822 CS 20300.

2 - Programme «Animations sportives»

2.1 Soutien aux sports urbains

Les délégations «Vie des Quartiers et Jeunesse», «Culture et Patrimoine» et «Sports» ont convenu en décembre 2010 d'un partenariat avec l'ASEP pour le développement et la promotion des cultures urbaines. Elles apportent toutes les trois une part du financement sollicité pour l'existence de ce secteur «Jeunesse et cultures urbaines».

Depuis 2 années, ce partenariat a permis une consolidation des pratiques «urbaines» ainsi qu'une densification des projets sur les thématiques sportives, arts visuels, arts sonores et chorégraphiés. A noter par exemple dans le registre sportif, la poursuite de l'investissement des membres de l'«Association des Traceurs Bisontins» ou l'attrait grandissant de «l'espace sports urbains» dans le cadre de Vital'été.

Pour la saison 2012-2013, il est proposé la reconduction de ce partenariat au profit de l'ASEP à hauteur de 22 500 €.

En cas d'accord, cette somme de 22 500 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041 (Budget Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse et Inter'Agés) qu'il conviendra d'abonder par un déplacement de crédits de 7 500 € en provenance de la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300 (Direction des Sports).

Dans le cadre de la semaine «Energie Jeunes», la délégation aux Sports et l'ASEP ont organisé du 5 au 7 octobre 2012 un programme d'animations valorisant les pratiques sportives urbaines. Différentes associations sportives locales se sont associées à ce projet, faisant découvrir au grand public leurs pratiques notamment avec une soirée - exhibition au Palais des Sports le vendredi 5 octobre.

Il est proposé le versement suivant des subventions à ces associations :

- Association des Traceurs Bisontins :	300 €
- Sirocco :	300 €
- ASEP - Pour information	7 500 €

Cette dernière subvention de 7 500 € est attribuée dans le cadre de la délibération relative à l'action «Jeunesse et cultures urbaines» présentée à ce même conseil.

2.2 Vital'automne

Lors des vacances scolaires de Toussaint, Vital'automne a fonctionné grâce à la participation, entre autres, de l'ESBM venu réaliser des animations handball.

Il est proposé le versement d'une subvention de **120 €** à cette association.

2.3 Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs

- Le Centre Omnisports Pierre Croppet a recruté depuis le 1^{er} avril 2011 un emploi d'utilité publique dont la mission principale est le développement des activités de l'Association dans le cadre du projet du club, à savoir permettre la pratique de public valide au sein d'une structure principalement dédiée aux personnes handicapées.

La Ville de Besançon soutient cet emploi à hauteur de 4 000 € annuels. Un premier acompte a été versé en juillet et il est proposé d'attribuer à l'Association le solde, soit **2 000 €**.

- Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'emplois d'éducateurs sportifs.

La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'une implication des cadres sportifs dans différentes actions d'animation portées par la Ville (interventions dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique, participation à Vital'Vacances et Vital'Eté et projets spécifiques).

Il est proposé le versement suivant des subventions à ces associations représentant le 1^{er} acompte 2012-2013 :

- Besançon Doubs Hockey Club	2 870 €
- Association des Sports de Glace de Besançon	660 €
- Besançon Association Patinage Artistique	770 €
- BRC Basket	2 500 €
- Besançon Gymnastique Rythmique	1 250 €
- Comité départemental de Tennis de Table	2 020 €
- Comité départemental d'escrime	1 900 €
- Amicale cycliste de Besançon	4 000 €
- Cercle Pugilistique Bisontin	1 900 €
- Comité régional de Sport adapté	200 €
- Vesontio Sport Vacances	2 000 €

2.4 Aide au développement des clubs de quartier

Le développement de la pratique sportive dans les quartiers repose sur des clubs aux ressources fragiles. Ainsi, la Ville de Besançon intervient auprès des clubs de quartiers pour les accompagner dans leur développement et garantir une qualité d'intervention grâce à la disponibilité de matériel adapté.

Il est proposé le versement des subventions suivantes à ces associations :

- | | |
|---|---------|
| - Vox Albania FC Besa - Pour information | 1 000 € |
| - Besançon Ring Athlétique - Pour information | 1 000 € |

Ces subventions sont attribuées dans le cadre de la délibération «Seconde programmation Contrat Urbain de Cohésion Sociale» présentée à ce même conseil.

Le total des crédits mobilisés par la délégation Sports s'élève à 31 790 €. Le présent rapport (hors subventions ASEP, Vox Albania FC Besa et Besançon Ring Athlétique) propose le versement de subventions sportives à hauteur de 22 790 €, somme qui sera prélevée sur la ligne de crédits 65.40.6574.004825.20300.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions susmentionnées.

M. LE MAIRE : Pas de remarques, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. BENETEAU DE LAPRAIRIE n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.